



Droits à la formation Et Demandes de congé de formation 2019

Le temps consacré aux formations est pris sur le temps de travail et est rémunéré comme tel.
Il n'est pas déduit des heures de délégation.

Formation économique sociale et syndicale

Toutes les formations hors CHSCT, SSCT CE, CSE, Conseillers du salarié et prud'hommes

Privé et public

12 jours de formation/an

Privé

18 jours de formation/an pour les formateurs

Privé

18 jours de formation/an pour les salariés exerçant des responsabilités

Le congé formation économique, sociale et syndicale peut se prendre sur une demi-journée minimum.

Formation CHSCT/SSCT

Privé

5 jours de formation pour les salariés élus des établissements de 300 salariés et plus (200 pour La Poste)

3 jours de formation pour les salariés élus des établissements de moins de 300 salariés (200 pour La Poste)

Droit renouvelable au bout de 4 ans de mandat, consécutif ou non

Fonction publique d'état

Minimum 5 jours de formation renouvelés à chaque mandat

Fonction publique territoriale

Minimum 5 jours de formation au cours du 1er semestre renouvelés à chaque mandat

Fonction publique hospitalière

Maximum 5 jours de formation en 1 ou 2 fois

Cette formation n'est pas imputée sur les 12 jours du congé de formation économique, sociale et syndicale

Le financement de la formation est pris en charge par l'employeur
Devis à adresser à l'employeur
(Frais pédagogiques, de séjour et de transport)

Formation CSE

Privé

5 jours de formation
Dans les entreprises d'au moins cinquante salariés pour les salariés élus titulaires

Droit renouvelable au bout de 4 ans de mandat, consécutifs ou non

Cette formation est imputée sur les 12 jours du congé de formation économique, sociale et syndicale

Le financement de la formation est pris en charge par le CSE et est fonction de la taille des entreprises,
Devis à adresser au secrétaire du CSE
(Frais pédagogiques, de séjour et de transport)

Formation Conseillers prud'hommes

Privé

5 jours par mandat au titre de la formation initiale
6 semaines par mandat au titre de la formation continue
Pas plus de 12 jours de formation/an

Formation Conseillers du salarié

Privé

12 jours de formation par période de 3 ans suivant la publication de la liste des conseillers sur laquelle il est inscrit

Les droits et les demandes de congé de formation sont fonction de :

Ton statut

- Secteur privé,
- Fonction publique d'Etat,
- Fonction publique Territoriale,
- Fonction publique Hospitalière,

La formation demandée

- CHSCT/SSCT
- CE/CSE
- Formation économique, sociale et syndicale (toutes les formations hors CHSCT/SSCT, CE/CSE, Conseillers du salarié, Conseillers prud'hommes)

Tous les modèles de lettres et de devis 2019 sont disponibles auprès de ton syndicat, de ton UL, de l'UD et sur le site www.cgt91.fr

Demande à faire au moins 30 jours avant la formation

Contact

Formationsyndicale-ud91@cgt.fr